

REGLEMENT Grand Jeu Capri-Sun et Trolls
--

Art 1 : Coca-Cola Entreprise (ci-après la « Société organisatrice »), SAS au capital de 267.279.033 €, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 343 688 016, organise, en France métropolitaine (hors Corse), dans les points de vente participants un jeu intitulé : «Grand jeu Capri-Sun et Trolls».

Adresse du jeu : Coca-Cola Entreprise, Service Consommateurs, «Grand jeu Capri-Sun et Trolls» 9, Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

Art 2 : Ce Jeu est ouvert à toutes les personnes physiques âgées de plus de **18** ans à la date de participation au Jeu, résidant en France métropolitaine hors Corse à l'exclusion du personnel de la Société organisatrice et de toute personne travaillant dans les points de vente participants, de leurs fournisseurs et/ou agences, ainsi que des membres de leur famille, et toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu.

Art 3 : Le «Grand jeu Capri-Sun et Trolls» se déroulera entre le 1er septembre 2016 et le 15 Novembre 2016 et sera divisé en 3 jeux distincts :

Jeu 1 : Tirage au sort par magasin, avec obligation d'achat : Entre le 1er et le 30 Septembre 2016

Conditions de participation : en contrepartie de l'achat d'un produit de la gamme Capri-Sun, tous parfums confondus dans l'un des points de vente participants, se connecter au site www.jeu-caprisun.fr et suivre les instructions. Il est précisé qu'il appartient aux participants de conserver leur preuve d'achat (ticket de caisse) et que lors du tirage au sort, la société organisatrice se réserve la possibilité de vérifier cette preuve d'achat.

La participation à ce Jeu n'est pas limitée par personne, toutefois le code inscrit sur le pack n'est utilisable qu'une seule fois. Il sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse).

Un tirage au sort par magasin aura lieu entre le 30 Septembre et le 7 Octobre 2016. Il désignera les gagnants des dotations suivantes :

- 450 lots composés d'une figurine Trolls de la marque Hasbro et d'un carnet à poils d'une valeur commerciale unitaire de 21€ TTC.

Les perdants participeront d'office au tirage au sort au niveau national selon les conditions indiquées plus bas

Jeu n°2 : Jeu internet sous forme d'instant gagnant, sans obligation d'achat : Entre le 1er octobre et le 15 Novembre 2016

Conditions de participation : se connecter directement au site soit par Facebook (<http://bit.ly/grand-jeu-caprisun-trolls>) ou sur internet (www.grand-jeu-caprisun-trolls.com) et suivre les instructions.

La participation à ce Jeu est limitée à une fois par personne sur l'ensemble de la durée du jeu, sauf si le participant partage le jeu sur Facebook auquel cas, il pourra retenter sa chance. Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer.

A gagner:

- 1 avant-première en projection privée du film les Trolls le 16 Octobre matin à l'UGC Paris – Bercy, pour une famille de 4 personnes (par famille on entend au minimum 2 enfants de moins de 17 ans accompagnés d'un adulte responsable). Tout mineur devra soit être accompagné de son représentant légal soit être muni d'une autorisation écrite de son représentant légal. Ce lot comprend :
 - La prise en charge des frais de transport pour se rendre au lieu de l'avant-première à hauteur de 200 euros TTC par personne (dans la limite de 4 personnes maximum). Les gagnants seront contactés au moins 10 jours avant la date pour que la société organisatrice puisse effectuer la réservation des trajets nécessaires.
 - La projection en avant-première du film LES TROLLS
 - Des animations pour enfants sur le lieu de l'évènement (par exemple : maquillage)

La valeur commerciale est d'environ 2800€ TTC. Tous les autres frais dont les frais de vie sont à la charge des gagnants.

- 1 caméra embarquée d'une valeur commerciale unitaire de 400 € TTC.
- 4 montres licenciées aux couleurs de Trolls de la marque HereO d'une valeur commerciale unitaire de 176€ TTC.
- 25 lots composés de 2 places de cinéma (valables pour 1 personne dans toutes les salles de France à l'exception de celles listées dans l'annexe 1) + 10 bons de réduction (valables sur la gamme Capri-Sun Fruit Crush et Bio jusqu'au 31 Décembre 2016) d'une valeur unitaire de 25€ TTC.
- 30 lots composés d'une affiche du film + 10 bons de réduction (valables sur la gamme Capri-Sun Fruit Crush et Bio jusqu'au 31 Décembre 2016) d'une valeur commerciale de 13€ TTC.
- 40 fardeaux de Capri-Sun d'une valeur commerciale unitaire de 6,13€ TTC.
- 900 primes digitales collector (du type calendrier) d'une valeur commerciale unitaire de 3€ TTC

La société organisatrice se réserve le droit de proposer un lot alternatif de même valeur en cas d'indisponibilité d'un lot fourni par un de ses partenaires.

Les participants seront immédiatement avertis du résultat de leur participation.

Les gagnants devront impérativement indiquer leurs coordonnées complètes (nom, prénom, e-mail, téléphone, adresse postale), à défaut leur gain sera considéré comme perdu.

Les dotations seront envoyées aux gagnants à l'adresse indiquée sur la plateforme du Jeu dans un délai de 6 semaines à compter de la date de fin de Jeu.

Avant la remise des dotations, les gagnants pourront être tenus de justifier leur identité.

Les dotations qui ne seront pas retirées dans les délais requis seront considérées comme perdues.

Ces instants gagnants sont « ouverts ». Est ainsi déclaré gagnant un participant qui joue au moment de l'instant gagnant (date, heure, minute, seconde) ou, si aucun participant ne joue à ce moment, le participant qui joue le premier après cet instant gagnant.

L'ensemble des participants recevront un courrier électronique avec une URL (www.jeu-caprisun.fr) leur permettant de participer au tirage au sort national, selon les conditions qui suivent, sous réserve d'acheter un pack de Capri-Sun.

Jeu 3 : Tirage au sort National, avec obligation d'achat : Entre le 1 septembre 2016 et le 15 Novembre 2016

Comment participer :

- 1) Participation automatique pour les perdants du tirage au sort en magasin.
 - L'ensemble des perdants du tirage au sort magasin sont automatiquement inscrits au tirage au sort national. Ils peuvent toutefois, s'ils le souhaitent, participer de nouvelles fois sous réserve de l'achat de nouveaux packs de Capri-Sun.
 - Les gagnants du tirage au sort magasin ne sont pas inscrits au tirage au sort national mais peuvent s'ils le souhaitent, se rendre à nouveau sur la plateforme avec un nouveau pack de Capri-Sun pour participer.

OU

- 2) Possibilité de participer pour l'ensemble des participants de l'instant gagnant.
 - Suite à la participation à l'instant gagnant, l'ensemble des participants (gagnants et perdants) recevront un courrier électronique leur permettant d'accéder à la plateforme du Jeu et ainsi de participer au tirage au sort national sous réserve de l'achat d'un pack de Capri Sun.

Conditions de participation : en contrepartie de l'achat d'un produit de la gamme Capri-Sun, tous parfums confondus dans l'un des points de vente participants, se connecter au site www.jeu-caprisun.fr et suivre les instructions. Il est précisé qu'il appartient aux participants de conserver leur preuve d'achat (ticket de caisse) et que lors du tirage au sort, la société organisatrice se réserve la possibilité de vérifier cette preuve d'achat.

La participation à ce Jeu n'est pas limitée par personne, toutefois le code inscrit sur le pack n'est utilisable qu'une seule fois. Ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse).

Un tirage au sort national aura lieu entre le 15 Novembre et le 22 Novembre 2016. Il désignera le gagnant du lot suivant :

- 1 Semaine au Danemark (7 nuits et 8 jours) pour 4 personnes d'une valeur commerciale de 4000€ TTC. Ce séjour comprend :
 - o Le voyage inclus un vol aller-retour en partance de Paris Charles de Gaulle arrivée Copenhague ou Billund
 - o 7 nuits dans une summerhouse
 - o Deux déjeuners d'une valeur maximum de 125 € par déjeuner, pour 4 personnes

Tous les autres frais sont à la charge du gagnant.

Le gagnant sera contacté par Visitdanemark, partenaire de la société organisatrice afin d'organiser, son voyage. Le gagnant aura 1 an pour réaliser son voyage à compter de l'annonce de son gain.

Détail du voyage sur <http://m.visitdenmark.fr/fr/trolls-caprisun>

Les gagnants sont responsables de la validité de leur pièce d'identité (passeport) et d'éventuels visas

Art 4 : En aucun cas, il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations. La Société organisatrice se réserve la faculté de proposer une dotation de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigeaient.

Tout bulletin de participation illisible, raturé, déchiré, altéré de quelque façon que ce soit, incomplet, hors délai ou photocopie sera automatiquement éliminé.

Art 5 : La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas d'événements indépendants de sa volonté amenant à annuler le présent Jeu ou à priver totalement ou partiellement les gagnants du bénéfice de leur dotation.

Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger le Jeu ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, notamment si les circonstances le justifiaient.

Les modifications seront considérées comme des avenants au présent règlement.

La Société organisatrice ne saurait par ailleurs être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation des lots par les gagnants.

Art 6 : La communication des données personnelles est obligatoire pour participer au Jeu, elles sont communiquées aux organisateurs du Jeu pour les besoins exclusifs de l'organisation du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des Participants.

Conformément à la réglementation en vigueur, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant, sur simple demande écrite à l'Adresse du Jeu.

Art 7 : Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Société organisatrice. Le présent règlement est soumis au droit français. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement devra être transmise à la Société organisatrice dans un délai maximum de deux mois après la date de fin de Jeu.

Art 8 : Le règlement pourra être adressé en écrivant avant le 15 décembre à l'Adresse du Jeu, remboursement des frais d'affranchissement (timbre au tarif lent en vigueur) sur simple demande écrite jointe.

Le règlement a été déposé auprès de la Selarl AIX JUR'ISTRES, Huissiers de Justice associés à 13100 AIX-EN-PROVENCE – Immeuble « Le Grassi » - Impasse Grassi.

ANNEXE 1

Ces places sont valables dans toutes les salles de cinéma en France, du lundi au vendredi inclus, hors jours fériés et veilles de jours fériés, dès lors que le film est programmé, à l'exception des salles suivantes :

Cinémas	Code Postal	Ville
SAVOY	73700	BOURG ST MAURICE
CINEARC 1 & 2	73700	ARCS 1600
CINEARC 3 & 4	73700	ARCS 1800
CINEARC 5	73700	ARCS 2000
STUDIO 1 & 2	73120	VALMOREL
TAVAILLON	73210	MONTCHAVIN
STUDIO	73550	MOTTARET
RUITOR 1 & 2	73700	LA ROSIERE
ROYAL	73200	ALBERTVILLE
L'ETERLOU	73210	VALLANDRY
LE PARC	73710	PRALOGNAN
VILLAGE 92	73260	LA LECHERE
VAL 1 & 2	73150	VAL D'ISERE
LORES	73550	MERIBEL
LE MELEZE 1 & 2	5600	VARS LES CLAUX
CONCORDE 1 & 2	05240	VILLENEUVE LA SALLE
SERRE D'AIGLE 1 & 2	05330	SAINT-CHAFFREY
LUMIERE 1 & 2	05220	MONETIER LES BAINS
VAUBAN	05100	BRIANCON
LE TREMPLIN	73120	COURCHEVEL 1850
LE TERMINAL	73120	COURCHEVEL 1850
LE VILLARD	73120	COURCHEVEL 1650
LE RHODO	73350	CHAMPAGNY VANOISE
STUDIO 1 & 2	73210	PLAGNE-BELLECOTE
LES ECRINS	73210	PLAGNE CENTRE

STUDIO 2000	73210	AIME 2000 LA PLAGNE
LE SLALOM 1 & 2	38860	LES DEUX ALPES
ROCHEBRUNE 1 & 2	74120	MEGEVE
PANORAMIC	74120	MEGEVE
LE LAC BLANC	73440	VAL-THORENS
LE DORON 1&2	73600	BRIDES LES BAINS
LE REX 1&2	73600	MOUTIERS
BRUYERES 1 & 2	73440	LES MENUIRES
LE REX 1 & 2	38250	VILLARD DE LANS
LE CLOS	38700	AUTRANS
MIAGE	74170	LES CONTAMINES
LE DANNAY	74220	LA CLUSAZ
STRADA 3 salles	06370	MOUANS SARTOUX
MAZARIN 8 salles	58000	NEVERS
DEVOSGES 5 salles	21000	DIJON
JAUDE 7 salles	63000	CLERMONT FERRAND
CAPITOLE 5 salles	63000	CLERMONT FERRAND
PALACE 3 salles	39000	LONS LE SAUNIER
REGENT	39000	LONS LE SAUNIER
PLESSIS 3 salles	71300	MONTCEAU LES MINES
MORVAN 4 salles	71200	LE CREUSOT
NORMANDY 5 salles	15000	AURILLAC
MARIVAUX 3 salles	71000	MACON
CORDELIERS 3 salles	71000	MACON
J.PERRIN 2 salles	69170	TARARE
MODERN 2 salles	63500	ISSOIRE
CINE CAP VERT 12 salles	21800	QUETIGNY
CINE DOME 15 salles	63170	AUBIERE
CINE LIBERTE 15 salles	29200	BREST